

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
2 février 2026 – 19 h 30, réunion CM2026-02

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 2 février 2026 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Patrick Prince	Rock Simard	Nancy Picard
Mathieu Laliberté	Matthew Farfan	Jacques Picard

Est également présent :  
Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

---

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Pamela B. Steen , déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19 h 30.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

**Rés. 2026-02-01**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Matthew Farfan, **et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour du 2 février 2026 tel que déposé. Les points suivants ont été ajoutés :

4.1.3 CPTAQ – DEMANDE D'APPUI

11.1 PRIX AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MISE EN CANDIDATURE

**3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 12 ET DU 19 JANVIER 2026**

**Rés. 2026-02-02**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince, **et résolu à l'unanimité** d'adopter les procès-verbaux du 12 et du 19 janvier 2026.

**La mairesse décide de traiter le point 12. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**La mairesse décide de traiter le point 5.2 DEMANDES CLUB QUAD FRONTIÈRES.**

5.2 DEMANDES CLUB QUAD FRONTIÈRES

À la suite d'une discussion sur la demande déposée, le responsable du Club quad frontières déposera une nouvelle proposition qui sera traitée dans un conseil ultérieur.

**La mairesse décide de traiter le point 4.1.3 CPTAQ – DEMANDE D'APPUI**

4.1.3 CPTAQ - APPUI À LA DEMANDE DE MADAME MÉLANIE BANVILLE POUR L'ACQUISITION D'UNE SUPERFICIE DE 54 ACRES DU LOT 6 374 262 ET LA FUSION AVEC LE LOT 6 374 261

**ATTENDU** que Madame Mélanie Banville souhaite acquérir une superficie d'environ 54 acres faisant partie du lot 6 374 262 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU** que ladite superficie est destinée à être fusionnée avec le lot 6 374 261, afin de constituer une unité d'exploitation agricole cohérente;

**ATTENDU** que Madame Banville projette d'y développer des activités d'acériculture, de myciculture ainsi que l'implantation d'un verger diversifié, favorisant ainsi la mise en valeur agricole et durable du territoire ;

**ATTENDU** que la réalisation de ce projet nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**Rés. 2026-02-03**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

**QUE** le conseil municipal de Stanstead-Est :

1. Reconnaît positivement le projet agricole visant la production acéricole, la myciculture et la mise en place d'un verger diversifié ;
2. Confirme que la municipalité ne voit pas d'inconvénient à cette opération cadastrale, ni à l'usage agricole projeté ;
3. Reconnaît l'obligation qu'un plan d'arpenteur soit présenté pour toute demande de permis de lotissement ;

**QUE** la municipalité de Stanstead-Est appuie la demande déposée par Madame Mélanie Banville auprès de la CPTAQ concernant l'acquisition d'une superficie de 54 acres du lot 6 374 262 et sa fusion avec le lot 6 374 261.

#### **4 RAPPORT DE LA PERMANENCE**

##### **4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT**

L'inspecteur en bâtiments et en environnement dépose son rapport mensuel.

##### **4.1.1 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanstead-Est a constitué un Comité consultatif d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal doit nommer les membres citoyens du CCU par résolution ;

**CONSIDÉRANT** que certains postes de membres citoyens sont à pourvoir ;

**Rés. 2026-02-04**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Matthew Farfan et **résolu à l'unanimité** :

**QUE** les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Gilbert Ferland
- Mme Anita Grenier
- M. Merrill Grenier

**QUE** leur mandat soit d'une durée de 2 ans, débutant le 2 février 2026 et se terminant le 6 février 2028, conformément au règlement constituant le CCU;

**QUE** la présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

##### **4.1.2 – COMITÉ DE DÉMOLITION - CONSTITUTION**

**CONSIDÉRANT** les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

**CONSIDÉRANT** l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

**Rés. 2026-02-05**

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** :

**QUE** la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-02*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère;

**DE** nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Jacques Picard, président

Matthew Farfan, membre et président substitut

Patrick Prince, membre

Rock Simard, membre

Nancy Picard, membre

Mathieu Laliberté, membre

**DE** désigner l'inspecteur en bâtiments étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-02*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

#### 4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

L'autorisation de dépenses déposée pour le mois de février d'un montant de 4 560,12 \$, taxes incluses, sera traitée lors d'un conseil municipal ultérieur.

##### 4.2.1 RAPPORT COMITÉ TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

##### 4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

##### 4.3.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE 2026

**ATTENDU** que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité ;

**ATTENDU** que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité ;

**ATTENDU** que le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisation à la suite de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines ;

**ATTENDU** que la loi permet une telle délégation ;

**Rés. 2026-02-06**

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

**D'** autoriser le paiement des frais suivants :

- Salaires et avantages sociaux ;
- Service de la dette ;
- Quotes-parts ;
- Électricité et chauffage ;
- Assurances ;
- Contrat d'entretien ménager ;
- Système d'alarme ;
- Frais des différents logiciels de gestion et de communication ;
- Téléphonie (incluant les cellulaires des employés selon les conditions à leurs contrats) et internet ;
- Contrôle des animaux ;
- Immatriculation des véhicules ;
- Hébergement des boîtes courriels et du site Web ;
- Entente culturelle Ville de Coaticook ;
- Frais de banque ;
- Contrat photocopieur ;
- Frais reliés aux droits de mutations ;
- Cotisations aux différents partenaires tel que budgété ;
- Collectes des ordures, compost et gros déchets ;
- Services professionnels d'Urbatek.

#### 4.3.2 RAPPORT DU COMITÉ RH

Le conseiller Patrick Prince fait son rapport.

#### 4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet n'a pas de rapport mensuel à déposer pour le mois de février.

##### 4.4.1 RAPPORT COMITÉ INFRASTRUCTURES

Le conseiller Matthew Farfan fait son rapport.

### 5 CORRESPONDANCE

#### 5.1 EXTRAITS DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances reçues en janvier.

**Le point 5.2 a déjà été traité.**

### 6 RAPPORT DES COMITÉS

#### 6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait son rapport.

#### 6.1 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jacques Picard n'a rien à signaler.

#### 6.2 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

#### 6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler.

#### 6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

#### 6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

### 7 PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en janvier 2026.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-12-13	92000245177	Poste Canada	89,12 \$
2025-12-27	3089158	Raymond Chabot	1 839,60 \$
2026-01-12	FAC26149 FAC26437	ADMQ	1 203,79 \$
2026-01-13	323	IMAGEX	163,84 \$
2026-01-15	Réquisition 2025-002	Jean-Paul Roy	20 962,47 \$
2026-01-15	Réquisition 2025-003	Entreprise P.S. Roy	19 380,34 \$
2026-01-15	Réquisition 2025-004	Guy Provencher	25 651,98 \$
2026-01-20	1042689	PC Expert	3 834,36 \$
2026-01-22	Réquisition 2025-001	CWE 9413-7148	1 810,86 \$
2026-01-24	3097473 + 3097477	Raymond Chabot	4 081,61 \$
2026-01-26	301	Soutien SCP	207,59 \$
<b>TOTAL</b>			<b>79 225,56 \$</b>

#### Rés. 2026-02-07

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jacques Picard, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

#### 7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en janvier 2026.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-01-04	12707	Cabanon Mercier	1 531,43 \$
2026-01-05	932856	Les Services EXP	570,56 \$
2026-01-07	260107	Marie-Hélène Montmigny	270,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>2 371,99 \$</b>

**Rés. 2026-02-08**

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Patrick Prince, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### 7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en janvier 2026.

Date de la facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-01-13	-	VISA	17,00 \$
2026-01-15	W14059	TP Québec	172,46 \$
2026-01-29	3399299	Info-Excavation	149,75 \$
<b>TOTAL</b>			<b>339,21 \$</b>

**Rés. 2026-02-09**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Mathew Farfan, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### 7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en janvier 2026, d'un montant total de 135 885,55 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en février 2026, d'un montant total de 10 785,76 \$ ;

**Rés. 2026-02-10**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

## 8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

### 8.1 DEMANDE DE SOUTIEN – MAISON DE LA FAMILLE MRC DE COATICOOK

**CONSIDÉRANT** que la maison de la famille MRC de Coaticook sollicite un appui financier, qui leur permettra de soutenir le maintien et de déploiement de ses activités et services durant l'année 2026 ;

**Rés. 2026-02-11**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

D' octroyer un appui financier de 200 \$ à la maison de la famille MRC de Coaticook pour l'année 2026.

## 9 AVIS DE MOTION

## 10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 10.1 RÈGLEMENT 2026-02 MODIFIANT 2025-06 RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté en date du 2 juin 2025 le *Règlement 2025-06 relatif au droit de préemption des immeubles pouvant être acquis par la Municipalité* ;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite modifier le Règlement 2025-06 de manière à ajouter des immeubles assujettis à un droit de préemption ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 12 janvier 2026 ;

**ATTENDU** que le greffier-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

**ATTENDU** que dès le début de la présente séance des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

**Rés. 2026-02-12**

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ**, par règlement du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est, et il est, par le présent règlement portant le numéro 2026-02, décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit ;

#### **ARTICLE 2**

Les lots suivants sont ajoutés aux lots déjà visés par un droit de préemption à l'article 5 :

- Le lot 5 416 383
- Le lot 5 416 384

#### **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## 11 DIVERS

### 11.1 PRIX AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MISE EN CANDIDATURE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a réalisé un projet exceptionnel avec son parc des Chutes Burrough's ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a favorisé l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a été réalisé entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la candidature de la Municipalité a été suggérée par la MRC ;

**Rés. 2026-02-13**

Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

**DE** soumettre la candidature de la Municipalité au prix *Aménagement du territoire et urbanisme* pour le projet de son parc municipal.

**Le point 12 a déjà été traité.**

### **13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2026-02-14** Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Nancy Picard, et **résolu à l'unanimité** ;

**DE** fermer l'assemblée. Il est 21 h 37

(s)

---

Étienne Loignon-Buteau  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

---

Pamela B. Steen Mairesse